

Comparatif : union libre, pacs et mariage

Union libre

PACS

Mariage

Formalité

Aucune démarche.
Certificat en mairie possible

En mairie ou chez le notaire

En mairie

Obligations

Aucune obligation envers le concubin ou sa famille.

Vie commune, assistance + ce qui est prévu dans le contrat.

Vie commune, assistance, aide à la famille proche + ce qui est prévu dans le contrat.

Régime matrimonial

Aucune règle

Séparation de biens (par défaut) ou indivision.

Communauté réduite aux acquêts, séparation de biens, participation aux acquêts, communauté universelle.

Nationalité

Aucun effet

Aucun effet

Obtention de la nationalité française pour l'époux étranger après 4 ans, sous conditions.

Impôt sur le revenu

Imposition séparée

Imposition commune au foyer fiscal

Imposition commune au foyer fiscal

Dettes

Pas de solidarité légale entre époux.

Solidarité pour les dettes de la vie courante et du logement.

Solidarité entre époux, mais dépend du régime matrimonial.

Donation

Personnes non parentes, donc aucun abattement et taxation à 60%.

Abattement de 80 724 €, puis taxation de 5 à 45 % sur les biens présents.

Abattement de 80 724 €, puis taxation de 5 à 45 % sur les biens présents.

Succession

Possibilité d'hériter par testament. 1 594€ d'abattement puis taxation à 60%.

Le conjoint survivant doit être mentionné dans le testament du défunt pour hériter. Exonéré des droits de succession.

Le conjoint survivant est l'héritier légal, même sans testament. Exonéré des droits de succession.

Séparation

Aucune formalité

Séparation par demande unilatérale ou commune.

Divorce ou séparation de corps (rester marié mais ne plus vivre ensemble).

Like, commente, partage



Philippe ARMANET

Investissez autrement

06 72 21 24 49

www.othericpatrimoine.com